

République Française
Département de la Loire
Commune de Saint-Romain-la-Motte

Délibération du Conseil municipal
Séance publique ordinaire du
MARDI 11 JUILLET 2023
20 heures 30

OBJET :

11/07/2023 N°3
CONTRIBUTION FINANCIERE DE 60 000 €
POUR LA CONSTRUCTION DE LA MARPA -
APPROBATION

Le Maire certifie :

1- que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite a été publiée sur le site internet de la mairie selon les formes et délais prescrits par la loi ;

2- Que le nombre des conseillers en exercice au jour de la séance, était de 15 sur lesquels il y avait 13 membres présents, à savoir :

Présents : Gilbert VARRENNE - Chantal PAIRE - Alain BLETTERIE - Marie-Claude CHAMPROMIS - Pierre Yves LASSAIGNE - Monique GOUTILLE - Gabriel POMMIER - Sylvie BAS - Daniel MOUSSERIN - Isabelle MARIDET - Sabine DERVIN - Franck POLLET - Laurette COLOMBET

Absent avant donné mandat : Bernard BESSEY à Alain BLETTERIE

Excusé : Eric MICHALLET

Secrétaire élu pour la durée de la séance : Pierre Yves LASSAIGNE

CONTRIBUTION FINANCIERE DE 60 000 € POUR LA CONSTRUCTION DE LA MARPA – APPROBATION

M. le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération en date du 15 octobre 2015, la commune avait décidé d'octroyer une subvention de 100 000 € pour soutenir le projet de construction de la MARPA afin de limiter la redevance payée par les locataires. Cette subvention devait être payée sous forme de 3 versements de 33 000 € sur trois années.

Face aux difficultés de mise en œuvre du projet rencontrées ces dernières années, cette somme n'a jamais été versée.

Vu la délibération n°5 du 12 avril 2023 par laquelle le CCAS de la commune a décidé d'apporter une contribution financière à la construction de la MARPA d'un montant de 40 000 € versés à Loire Habitat, bailleur social.

M. le Maire propose donc d'apporter à Loire Habitat une contribution financière de 60 000 €, sous forme de 2 versements de 30 000 € sur 2 ans.

Sachant que les travaux de la construction de la MARPA ont débuté, ces 2 versements seraient versés en 2023 et 2024.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

► **Approuve** le principe d'une contribution financière de 60 000 € échelonnés sur 2 ans à partir de 2023 pour aider au financement de la MARPA.

► **Décide** d'inscrire la dépense au budget communal à verser au bailleur social Loire Habitat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,

Le Maire,
Gilbert VARRENNE

Le secrétaire de séance,
Pierre Yves LASSAIGNE

Publication en ligne le 21 JUIL. 2023

